

L'an deux mille dix-sept, le seize mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 13 MARS 2017			
PRESENTS (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre LACHEZE Marie-Renée MORENAS Monique VALDATI Didier	TRILLES Jean-Paul WILKES Colin PORROT Christophe	BROCHEC Christian MAZET Mylène TAILLARDAT Denis
ABSENT EXCUSE	MONNEY Carine	FITZPATRICK Marion	LALOUE Elodie
ABSENT	FAVEREAU Thierry		
PROCURATION	MONNEY Carine donne procuration à M. ESPOSITO Fabrice FITZPATRICK Marion donne procuration à M. WILKES Colin		
SECRETAIRE DE SEANCE	BROCHEC Christian		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 3 février 2017)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1) – Résiliation du bail amiable de la boucherie :

M. le Maire rappelle la fermeture de la boucherie, après avoir longuement expliqué les tenants et les aboutissants, il propose une résiliation amiable du bail commercial. La résiliation est convenue moyennant un versement par le bailleur au locataire d'une indemnité de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- dans le cadre d'une résiliation amiable du bail, d'une indemnité à hauteur de 10 000 € TTC à verser à M. VIGNEAU pour la libération rapide des locaux de la boucherie ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération au budget.

2) – Déclaration d'Intention d'Aliéner boulevard de la Sablière :

M. le Maire soumet la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier bâti sis au n°7 boulevard de la Sablière cadastré section AB n°338 et n°441 d'une superficie totale de 409 m² appartenant à M. KHOURY Bishara. Ces terrains ont un droit de passage sur le carrefour de la maison des apprentis vers la rue E. Mazélié, mais à contrario, il n'y a pas de servitude depuis la maison des apprentis vers le boulevard de la Sablière.

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, il serait intéressant de mettre en place une servitude d'utilité publique afin de créer un accès piétonnier depuis le stationnement des véhicules sur le boulevard de la Sablière vers la rue principale et commerçante Eugène Mazélié.

Renseignements pris auprès du service juridique du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne, la commune, au titre des articles R.213-9 et R.213-10 du code de l'urbanisme, peut préempter tout en négociant le prix demandé afin de devenir propriétaire du bien et mettre en place l'accès piétonnier. Mais la commune peut aussi au titre de l'article L.2131-1 du code général de propriété des personnes publiques, instaurer une servitude administrative dite in patiendo dans le cadre d'une action d'intérêt général. Le propriétaire n'a pas le choix, mais il peut contester la décision de la commune en saisissant le tribunal administratif qui devra statuer sur les motivations de la mise en place de cette servitude.

Sachant que le bien est mis en vente au prix de 45 000 €, M. le Maire propose de faire une offre par écrit de 35 000 € et de parallèlement engager une procédure afin d'instaurer une servitude administrative.

Le Conseil Municipal après délibération décide afin de créer un cheminement piétonnier paysager dans le prolongement des travaux d'aménagement du bourg reliant le boulevard de la Sablière et la rue Eugène Mazélié :

- Avec 4 voix contre et 9 voix pour, d'exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente en faisant une offre à 35 000 € ;
- A l'unanimité, d'instaurer une servitude administrative dite in patiendo afin de créer cet accès piétonnier.

3) – Questions diverses :

M. le Maire informe que :

- a- Il a reçu en mairie les remerciements de M. Pierre CAMANI suite aux condoléances qui lui ont été adressées.
- b- L'USEP organise une Ronde Cycliste qui s'arrêtera à Lauzun pour pique-niquer le 21 juin 2017. Il y aura environ 240 enfants et 60 adultes, l'accueil et la restauration des participants est chiffré à 1 500 €, la commune pourrait percevoir une aide financière de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun à hauteur de 500 €. Il faudrait aussi rechercher des partenaires (Intermarché, Leclerc, LIDL...).
- c- Rappel cérémonie du 19 mars 2017 : rendez-vous à 9h45 sous la Halle et à 10h au monument aux morts.
- d- Les tableaux des permanences électorales pour les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai sont établis.
- e- Le Marché hebdomadaire en raison des travaux sera déplacé devant la maison aux cariatides le samedi 18/03/2017, puis place BouSSION à partir du 25/03/2017. Une note d'information sera distribuée aux commerçants et aux usagers.
- f- Mme Morenas a été informée de la venue du CREPS de Bordeaux, M. le Maire n'étant pas informé, la question est reportée au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.